Budget fédéral de 2025 prévu le 4 novembre 2025

Le 16 septembre 2025
N° 2025-38

Le gouvernement fédéral de Mark Carney présentera son premier budget le 4 novembre 2025

Le budget fédéral de 2025 du Canada sera rendu public le 4 novembre 2025. Ce budget, qui était attendu plus tôt cette année et qui a été repoussé en raison de la prorogation du Parlement et des élections fédérales de 2025, devrait orienter les politiques fiscales et budgétaires du nouveau gouvernement. On s'attend à ce que le budget de cette année vise surtout à faire baisser le coût de la vie pour les Canadiens et à offrir plus de soutien aux entreprises canadiennes touchées par les récents tarifs douaniers américains et canadiens, entre autres mesures importantes.

Concluez sans tarder les opérations ayant une incidence fiscale

Comme par le passé, il est possible que le gouvernement fasse des annonces inattendues dans son prochain budget qui pourraient avoir une incidence sur votre situation fiscale ou celle de votre entreprise. Puisque les budgets fédéraux proposent souvent des mesures qui entrent en vigueur le jour même de leur dépôt, le meilleur moyen de se prémunir contre les modifications fiscales défavorables est de conclure toute opération ayant une incidence fiscale avant le jour du budget, dans la mesure où il est avantageux de le faire en fonction de vos placements et de votre entreprise.

Ne manquez pas les analyses de KPMG à propos du budget
Quelles que soient les modifications apportées au régime fiscal dans le budget de cette

année, votre conseiller chez KPMG pourra vous aider à comprendre leur incidence sur vos finances personnelles ou sur vos affaires, et il pourra vous indiquer les moyens d'atténuer cette incidence ou de repérer de nouvelles possibilités. KPMG diffusera une webémission le 5 novembre 2025 qui traitera des modifications fiscales dans le budget de cette année. De plus, ne manquez pas notre numéro spécial du bulletin *FlashImpôt Canada* sur le budget. Vous pourrez vous le procurer juste après le dépôt du budget auprès de votre conseiller chez KPMG ou sur notre site Web.

Nous pouvons vous aider

Votre conseiller chez KPMG peut vous aider à évaluer les répercussions, sur vos finances personnelles ou vos affaires, des modifications fiscales qui seront annoncées dans le prochain budget fédéral, et vous proposer des façons d'en tirer parti ou d'en atténuer les effets. Nous pouvons également vous tenir au courant de l'état d'avancement de ces propositions à mesure qu'elles seront adoptées.

Information à jour au 16 septembre 2025. L'information publiée dans le présent bulletin *FlashImpôt Canada* est de nature générale. Elle ne vise pas à tenir compte des circonstances de quelque personne ou entité particulière. Bien que nous fassions tous les efforts nécessaires pour assurer l'exactitude de cette information et pour vous la communiquer rapidement, rien ne garantit qu'elle sera exacte à la date à laquelle vous la recevrez ni qu'elle continuera d'être exacte dans l'avenir. Vous ne devez pas y donner suite à moins d'avoir d'abord obtenu un avis professionnel se fondant sur un examen approfondi des faits et de leur contexte.

© 2025 KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., société à responsabilité limitée de l'Ontario et cabinet membre de l'organisation mondiale KPMG de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, société de droit anglais à responsabilité limitée par garantie. Tous droits réservés. KPMG et le logo de KPMG sont des marques de commerce utilisées sous licence par les cabinets membres indépendants de l'organisation mondiale KPMG.